

Ministry of Energy

Office of the Minister

77 Grenville Street, 10th Floor Toronto ON M7A 2C1
Tel.: 416-327-6758



Ministère de l'Énergie

Bureau du ministre

77, rue Grenville, 10^e étage Toronto ON M7A 2C1
Tél. : 416-327-6758

MC-994-2021-723

15 novembre 2021

M. Richard Dicerni Président
Commission de l'énergie de l'Ontario
2300, rue Yonge, 27^e étage
BP 2319
Toronto ON M4P 1E4

Monsieur Dicerni,

Nous vous remercions de votre lettre du 27 juillet 2021 présentant au ministère de l'Énergie (ÉNERGIE) le rapport annuel 2021 de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021. J'ai accepté le rapport annuel et l'ai déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario le 28 septembre 2021. Le rapport devrait maintenant être disponible sur le site Web de la CEO (comme l'exige notre protocole d'entente).

Le rapport annuel 2020/2021 rend compte des progrès réalisés par la CEO en matière de modernisation au cours de l'année de transition vers sa nouvelle structure de gouvernance. L'engagement de la CEO à l'égard de la modernisation se reflète également dans le bulletin de rendement de la lettre de mandat que vous m'avez remis le 20 septembre 2021.

La lettre de mandat fournie à la CEO le 1^{er} octobre 2020 présentait un programme pluriannuel ambitieux pour une CEO modernisée. Je suis heureux que la CEO ait pris des mesures aussi importantes pour promouvoir l'excellence réglementaire au sein de l'organisation. Ce travail a été accompli tout en faisant face aux défis associés à la pandémie de COVID-19. Au cours de cette période, la CEO s'est adaptée à un environnement de travail à distance tout en agissant rapidement pour soutenir les consommateurs aux prises avec des difficultés avec leurs factures d'énergie, de même que l'industrie dans sa réponse à la crise. Je tiens à vous remercier, ainsi que l'équipe de direction de la CEO, les commissaires et le personnel dévoué, pour l'incroyable travail accompli au profit des Ontariens au cours de la dernière année.

Alors que vous commencez à planifier votre prochain plan d'affaires, il est de ma responsabilité, en tant que ministre, de vous fournir une lettre de mandat renouvelée pour vous informer des priorités du gouvernement pour le secteur de l'énergie et de mes attentes à l'égard de la CEO pour la prochaine période de planification de trois ans. Il est essentiel que la CEO continue de progresser dans la mise en œuvre des

priorités de la lettre de mandat de 2020, notamment la mesure du rendement, l'engagement transparent avec les intervenants et la réduction des formalités administratives.

La CEO a intégré ces priorités dans les thèmes de son plan stratégique pour 2021/22 à 2025/26 – évoluer pour devenir un organisme de réglementation du premier quartile, stimuler le rendement du secteur de l'énergie, protéger le public et encourager l'innovation. Ces thèmes restent à la fois pertinents et nécessaires alors que la CEO met à jour son plan d'affaires pour tenir compte des priorités énoncées ci-dessous.

Les priorités du gouvernement pour le secteur de l'énergie consistent à promouvoir la fiabilité, le caractère abordable, la durabilité et le choix du consommateur. Je sais que la CEO a commencé à s'attaquer à des questions importantes liées à ces priorités, comme la façon de tenir compte des émissions de gaz à effet de serre et de la décarbonisation dans le cadre des activités du secteur de l'énergie qu'elle réglemente. J'ai confiance en la CEO, en son engagement envers la modernisation et en sa capacité à établir ses priorités et à entreprendre son travail en vue de relever les défis et de saisir les occasions qui se présentent au secteur énergétique de l'Ontario. Dans ce contexte, j'aimerais souligner certaines initiatives pour lesquelles le rôle de la CEO dans la réalisation de ces priorités sera essentiel au cours des trois prochaines années :

- La CEO devrait continuer à donner la priorité à son travail visant à faciliter et à permettre l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies lorsque cela est logique pour les clients, y compris la mise en œuvre de l'Initiative du bouton vert et du projet de facturation nette du gouvernement. L'élaboration de politiques qui soutiennent l'adoption d'options qui ne reposent pas sur des câbles ni sur des gazoducs comparativement aux formes traditionnelles d'investissement en capital, lorsque cela est rentable, sera essentielle pour maintenir un environnement réglementaire efficace dans le contexte de l'adoption croissante des ressources énergétiques distribuées. Les travaux déjà en cours, comme le cadre pour l'innovation énergétique, doivent se poursuivre. Je me réjouis de la coordination et de la collaboration accrues avec les intervenants, notamment avec l'Independent Electricity System Operator (IESO). Cette collaboration permanente est essentielle pour garantir que les initiatives sont évaluées et que les décisions sont prises en tenant compte du coût et de la fiabilité.
- On s'attend à ce que l'adoption accrue des véhicules électriques (VE) ait un impact sur le système électrique de l'Ontario au cours des prochaines années et la CEO doit prendre des mesures pour faciliter leur intégration efficace dans le système électrique provincial, notamment en fournissant des conseils aux sociétés de distribution locales (SDL) sur les investissements dans le système pour se préparer à l'adoption des VE. Je suis heureux que la CEO participe au conseil d'électrification des transports du gouvernement. Je vous écrirai prochainement sur cette question, car elle est liée à la feuille de route de la Commission de l'énergie de l'Ontario sur la grille tarifaire réglementée (GTR), qui vise à améliorer l'efficacité du système et à donner aux clients un plus grand contrôle.
- La CEO a effectué un travail approfondi en étudiant les plans de tarification dynamique pour les clients de catégorie B. Alors que l'Ontario se remet des difficultés économiques liées à la COVID-19, nous devons trouver des moyens

de soutenir les petites entreprises et leur donner les outils nécessaires pour maintenir les prix de l'énergie à un bas niveau afin de ne pas transférer ces coûts aux consommateurs. Je demande à la CEO de travailler avec l'IESO pour élaborer un plan de conception et de mise en œuvre d'un projet pilote de tarification dynamique afin d'évaluer les avantages pour les clients de catégorie B qui ne font pas partie de la GTR.

- Je m'attends à voir l'établissement d'un programme pluriannuel de gestion de la demande de gaz naturel et la mise en œuvre du cadre de planification intégrée des ressources de la CEO pour évaluer les solutions de rechange à l'infrastructure de gazoducs du côté de la demande et de l'offre pour répondre aux besoins du réseau de gaz naturel. Je tiens à exprimer mon vif intérêt pour un cadre qui permette d'accroître les économies de gaz naturel et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La conservation est un facteur important de réduction des coûts pour les contribuables, et avec l'introduction de la tarification du carbone, la conservation peut également transformer les foyers et contribuer à protéger les contribuables de l'impact de la taxe sur le carbone. Les programmes de conservation du gaz naturel ont assuré une optimisation continue des ressources pour les contribuables – sur la base des résultats vérifiés par la CEO pour 2019, chaque dollar dépensé pour la GAD de gaz naturel a permis d'obtenir jusqu'à 3 \$ en avantages pour les participants et en avantages sociaux.
- En ce qui concerne la prochaine période de programmation pluriannuelle de la GAD, il est important que les processus réglementaires soient optimisés pour accroître l'efficacité afin qu'ils n'entravent pas l'accès des Ontariens aux économies réelles qui résultent de ces programmes. Il est également important que le cadre de la GAD soit mis en œuvre de manière à permettre aux clients de réduire leurs factures d'énergie de la manière la plus rentable possible, et à les aider à faire les bons choix, par l'entremise d'un équipement gazier ou électrique plus efficace. Je souhaite également souligner le besoin continu de favoriser l'intégration et l'alignement entre les programmes de conservation du gaz naturel et de l'électricité afin de trouver des efficacités et de faciliter une expérience client simplifiée, lorsque cela est possible. Cela dit, je suis heureux de constater la collaboration continue entre les programmes de conservation et de gestion de la demande (CGD) et de GAD de l'IESO dans le domaine des faibles revenus et j'encourage la poursuite de cette collaboration, le cas échéant. De même, comme l'indique une lettre récente du ministère au gouvernement fédéral encourageant la collaboration entre la GAD et le nouveau Programme pour des maisons plus vertes du Canada, il est important que la CEO étudie comment utiliser les programmes de GAD de l'Ontario pour tirer parti de ces fonds fédéraux au profit des contribuables ontariens.
- La *Loi de 2021 soutenant l'expansion de l'Internet et des infrastructures* (projet de loi 257) a reçu la sanction royale le 12 avril 2021. Cette loi contient des modifications à la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* qui, lorsqu'elles seront promulguées, établiront de nouveaux pouvoirs à l'appui de l'utilisation de l'infrastructure électrique et de l'accès à celle-ci à des fins autres que l'électricité. Alors qu'ÉNERGIE étudie comment ces pouvoirs peuvent soutenir les objectifs du gouvernement en matière d'expansion de l'Internet en milieu rural, une consultation et une collaboration continues avec la CEO seront essentielles.

- La modernisation et la rationalisation des processus pour réduire la charge réglementaire sont d'une importance vitale pour le travail d'un régulateur efficace. Je suis heureux que la CEO ait pris des mesures dans ce sens en réponse à la lettre de mandat de 2020, notamment en examinant comment les exigences de dépôt peuvent être adaptées à la taille des distributeurs locaux, en publiant le plan du commissaire en chef avec des initiatives visant à améliorer les processus d'adjudication et en lançant un examen des exigences en matière de rapports et de tenue de dossiers.

Ces plans doivent se poursuivre, en veillant à ce qu'ils reflètent les commentaires des intervenants et à ce qu'ils produisent des résultats au cours du prochain exercice. La CEO devrait également poursuivre son travail d'examen des processus d'intervention afin de déterminer les possibilités d'améliorer l'efficience et l'efficacité.

- La CEO doit continuer à veiller à ce que la structure et les opérations du secteur de la distribution évoluent constamment vers une efficacité optimale. À cette fin, la CEO devrait explorer les possibilités de permettre un investissement proactif dans l'infrastructure énergétique, comme la protection et la remise à neuf, lorsque les services publics peuvent prouver qu'il y a des avantages économiques et de fiabilité à long terme pour les contribuables. Au cours des années précédentes, ces gains d'efficacité ont été trouvés à la fois par des fusions/acquisitions de services publics et par la formation de partenariats innovants entre services publics. Compte tenu de ce qui précède, je demande également à la CEO d'exiger que les distributeurs locaux comptant moins de 30 000 clients déposent, dans le cadre de leurs demandes de tarification du service, des renseignements sur la mesure dans laquelle ils ont examiné les possibilités de consolidation ou de collaboration/partenariat avec d'autres distributeurs.
- Au cours de la prochaine année, le gouvernement poursuivra son examen du cadre de planification énergétique à long terme de l'Ontario afin d'accroître l'efficacité, la certitude, la transparence et la responsabilité du processus décisionnel en matière d'énergie en Ontario tout en protégeant les intérêts des contribuables. Je tiens à remercier le personnel et les dirigeants de la CEO pour leur contribution au processus jusqu'à présent et je me réjouis de la poursuite de la collaboration alors que nous examinons le rôle approprié de la CEO dans la planification à long terme.

Grâce à ces priorités, nous pouvons nous assurer que la CEO continue à offrir de la valeur aux consommateurs d'énergie de l'Ontario. Nous sommes convaincus qu'au fur et à mesure que nous nous remettrons de la pandémie de COVID-19, la population de l'Ontario déclenchera la croissance économique nécessaire à la création d'emplois, à la prospérité et à une province plus forte.

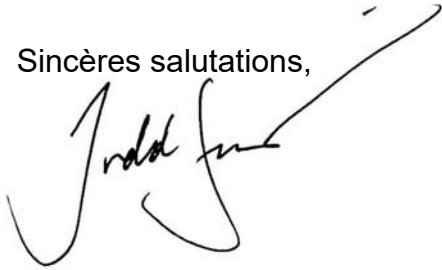
Cette lettre de mandat est également l'occasion pour moi de vous faire part des grandes priorités du gouvernement en ce qui concerne les organismes gérés par des conseils d'administration. En tant que partie intégrante du gouvernement de l'Ontario, les organismes sont censés agir dans l'intérêt primordial des Ontariens en étant efficaces et en offrant une optimisation des ressources à la population de l'Ontario. L'objectif principal de notre gouvernement est de protéger chaque vie et chaque emploi que nous pouvons. Sans personnes en bonne santé, nous ne pouvons pas avoir une économie saine. Alors que vous mettez en œuvre votre plan de modernisation de la

CEO, je vous demande de le faire d'une manière conforme aux priorités de l'Ontario pour les organismes régis par un conseil, qui sont annexées à la présente lettre.

Enfin, au cours des prochains mois, mon personnel continuera de travailler avec la CEO pour préparer la conclusion de la période de transition de deux ans liée à l'établissement de la nouvelle structure de gouvernance. Je suis convaincu que la CEO sortira de la période de transition en octobre 2022 en position de force pour assumer pleinement ses responsabilités statutaires.

Je vous remercie, ainsi que vos collègues membres du conseil d'administration, pour votre soutien continu et pour vos précieuses contributions. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la présente, n'hésitez pas à communiquer avec Karen Moore, sous-ministre adjointe – Division des politiques relatives aux stratégies, aux réseaux et aux organismes, à l'adresse karen.moore@ontario.ca.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Todd Smith', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Todd Smith
Ministre

c. c. : David Donovan, chef de cabinet du ministre de l'Énergie
Dominic Roszak, chef de cabinet adjoint du ministre de
l'Énergie Stephen Rhodes, sous-ministre de l'Énergie
Susanna Zagar, PDG, Commission de l'énergie de l'Ontario

ANNEXE : Priorités du gouvernement de l'Ontario pour les organismes régis par un conseil d'administration

1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

- Fonctionner dans le cadre des allocations financières de votre organisme;
- Respecter les directives applicables en matière de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, les mesures provisoires relatives aux biens immobiliers pour les bureaux de l'organisme;
- Exploiter et atteindre les résultats de référence pour les stratégies et les directives en matière de rémunération; et
- Travailler avec le ministère, le cas échéant, dans le cadre du *plan d'action Faire progresser l'Ontario*.

2. Transparence et responsabilité

- Respecter les directives et les politiques gouvernementales applicables et assurer la transparence et la responsabilité dans les rapports.
- Respecter les exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les normes et pratiques comptables et le cadre éthique de la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario* et répondre aux conclusions de la vérification, le cas échéant.
- Cibler les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le rôle du conseil dans la gouvernance et la responsabilité de l'organisme.

3. Gestion des risques

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace pour la détermination, l'évaluation et l'atténuation des risques, y compris la planification et la réponse aux situations liées à la santé et autres urgences, y compris, mais sans s'y limiter, la COVID-19; et
- Élaborer un plan de continuité des opérations qui détermine les services et le personnel essentiels.

4. Gestion de la main-d'œuvre

- Optimiser votre capacité organisationnelle pour soutenir la meilleure prestation de services publics possible.
- Moderniser et réaffecter les ressources vers les domaines prioritaires au moment ou à l'endroit où elles sont nécessaires.

5. Collecte de données

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décision, le partage de renseignements et l'établissement de rapports, notamment en exploitant les solutions de données disponibles ou nouvelles pour informer les rapports basés sur les résultats et améliorer la prestation de services; et
- Soutenir les exigences de transparence et de confidentialité du travail et

du partage des données avec le ministère, le cas échéant.

6. Livraison numérique et service à la clientèle

- Explorer et mettre en œuvre des stratégies de numérisation ou de modernisation numérique pour la prestation des services en ligne et continuer à respecter et à dépasser les normes de service à la clientèle pendant la transition; et
- Adopter des approches numériques, telles que la recherche sur les utilisateurs, le développement agile et la gestion des produits.

7. Diversité et inclusion

- Développer et encourager les initiatives en matière de diversité et d'inclusion pour promouvoir un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié;
- Démontrer un leadership en faveur d'un environnement inclusif et exempt de harcèlement; et
- Adopter un processus d'engagement lié à l'inclusion pour s'assurer que toutes les voix sont entendues pour informer les politiques et la prise de décision.

8. Reprise post-COVID-19

- Cibler les méthodes de prestation de services (numériques ou autres) qui ont évolué depuis le début de la pandémie de COVID-19; et
- Soutenir les efforts de reprise post-COVID-19.